

LE CHOLERA A LANNION EN 1867

PAR MICHEL URIEN

Des vagues d'épidémies ont assommé les habitants de l'Europe jusqu'au début du XX^e siècle. Ces épidémies viennent et disparaissent, on sait parfois guérir les malades de façon empirique mais qui se soucie des nombreux malades mourant au fond des campagnes ?

C'est sous le Second Empire que la mise en place des réseaux télégraphiques et des lignes de chemin de fer permet une centralisation efficace des informations. Les Préfets s'alarment dès qu'un nombre significatif de décès leur est signalé, ils mobilisent les maires et les médecins et tiennent informé le Ministre de l'Intérieur. Les dossiers du Préfet nous apportent de nombreuses données sur les épidémies et sur la façon dont elles étaient gérées. Ils sont consultables aux Archives départementales.

L'action du maire de Lannion, Emile Depasse, est décrite avec précision dans les comptes-rendus des réunions du Conseil municipal ainsi que dans les lettres qu'il a écrites et dont les copies se trouvent aux Archives municipales de Lannion.

Les épidémies de l'époque dans les Côtes-du-Nord :

Les dossiers du Préfet font état des épidémies de fièvre cérébro-spinale à Pléguien en 1842, de coqueluche en 1856 à Evran et en 1861 à Tréguidel, de fièvre typhoïde en 1860 à Quessoy et 1864 à Plésidy, de rougeole en 1866 à Mûr, de scarlatine en 1856 à Trélévern et 1857 à Penvénan (docteur Toussaint), de typhus à Trélévern en 1856, de dysenterie en 1865 à Saint Maden et Saint Jacut du Mené, de diphtérie en 1862 à Minihy-Tréguier.

La variole est apparue plus tardivement, en 1869 à Trémel et au Gouray, en 1870 à Plessala, à Mérillac en 1871 mais elle avait aussi été remarquée à Caulnes en 1865.

Ces recensements sont loin d'être exhaustifs et la plupart des morts par épidémie ne fait l'objet d'aucun recensement, les plus pauvres ne recevant même pas la visite d'un médecin. Difficile pour un médecin de campagne de l'époque de différencier une dysenterie d'un choléra et impossibilité de remonter des informations à la préfecture quand la plupart des maladies ne sont pas identifiées.

En règle générale, les registres des décès de l'état-civil ne mentionnent pas la cause des décès mais celui de Buhulien fait exception. On y trouve en effet pour 1867, des décès par rougeole : Marie Yvonne Gouasdoué, 4 ans, en particulier. Mais aussi les décès par choléra à partir du 6 mai 1867 (Yves Le Thiec, 56 ans). Les témoins sont souvent des illettrés qui signent d'une croix mais à Buhulien, l'instituteur s'implique personnellement et signe en tant que témoin, en particulier pour les enfants décédés. Cette attitude ne se retrouve pas dans les autres communes et comme à Servel où tous les témoins des morts de 1867, souvent des filandières, ont signé d'une croix.

Plus mortelles que les guerres :

On parle souvent des victimes des guerres mais en oubliant que les maladies constituent, au XIX^e siècle, le premier pourvoyeur de cimetières, tant chez les civils que dans les casernes. Une étude de la mortalité des zouaves pontificaux entre 1861 et 1870 a été réalisée par Jean Guenel en 1995. Il dénombre 476 hommes décédés sur cette période dont 68 morts au combat ou suites de combats, 36 morts suite à attentats ou accidents et 372 morts par maladie. Parmi ces derniers, 18 morts par choléra mais surtout 295 morts par des maladies non identifiées. Jean Guenel ajoute en commentaire que la très grave épidémie de 1865-1867 en Italie avait été importée d'Egypte.

Pour ce qui est de la variole qui balaya l'Europe en 1870, il chiffre à 23 000 morts les victimes dans l'armée française.

Sans qu'on dispose de statistiques rigoureuses, de nombreux historiens considèrent que les casernes étaient souvent des lieux de concentration des victimes de maladies. Pour 1867, nous avons le témoignage en date du 19 février 1867 de l'administration hospitalière de Saint Briec :

« A son excellence le Ministre de l'Intérieur,

... Le 9 de ce mois, 9 militaires de la réserve en garnison à Saint Brieuç, subitement atteints de l'épidémie, ont été transportés à l'hospice de la ville où 3 d'entre eux sont décédés. Aussitôt que M. le Ministre de la Guerre en a été informé, l'ordre de renvoyer la réserve dans ses foyers a été donné et mis à exécution.

A la même époque, quelques cas suivis de décès se sont produits en ville et dans l'hospice. Deux personnes appartenant à la haute société et se trouvant dans les meilleures conditions hygiéniques ont été gravement atteintes. »

Comment prévenir et guérir le choléra :

Pour être clair, on ne sait pratiquement rien de l'origine du choléra vers 1867 et les remèdes proposés reposent sur l'expérience.

Un rapport de l'administration de la Ville de Paris au Ministre de l'Intérieur en 1866 débute par une mise au point :

« Le comité n'a point à résoudre les questions controversées qui agitent le monde médical au sujet du mode de transport et de propagation du choléra. »

La controverse entre les médecins n'est pas mince car elle porte en particulier sur le mode de propagation de la maladie, par l'eau ou par l'air. Il se raconte d'ailleurs à ce sujet que Pasteur tentait de prouver que la propagation se faisait par l'air alors que de nombreux médecins de terrain constataient presque chaque jour les méfaits des eaux contaminées.

Le rapport de l'administration de la Ville de Paris commence par rappeler que son expérience des épidémies de 1832, 1840 et 1854 l'ont conduit à mettre en place pour l'épidémie de 1865, ce qu'on appellerait des "prophylaxies" dans notre langage du XXI^e siècle. Le résultat fut saisissant puisque *« parmi les 300 femmes environ qui ont été employées, par l'assistance publique en 1865, au lessivage et au blanchissage des linges provenant du service des cholériques, il ne s'est pas manifesté de décès dû au choléra ; de même en quelque sorte pour les 911 employés du service des pompes funèbres, parmi lesquels on n'a constaté que deux cas de choléra. »*

Voici donc les méthodes utilisées par les hôpitaux de la Ville de Paris (extraits) :

On nettoie et on désinfecte par tous les moyens disponibles, avec de l'eau de javel et du chlorure de chaux. On purifie les salles avec des vapeurs nitreuses obtenues en versant de l'acide nitrique sur du cuivre. On purifie les eaux potables avec du permanganate de potasse ou de la braise de boulanger. On prépare le café ou le thé avec de l'eau bouillante.

Le sulfate de fer commun, celui qu'on désigne ordinairement sous le nom de vitriol vert, a été spécialement affecté à la désinfection des fosses d'aisance. Au moment de fermer le cercueil, on répand 2 kilogrammes de chlorure de chaux solide sur les côtés du corps.

On jette sur le corps un litre de sciure de bois imprégnée de 10 grammes d'acide phénique.

Les informations diffusées par Le Lannionnais :

Le Lannionnais du 8 juin 1867 diffuse un « avis » en première page pour faire connaître des mesures de prévention qui s'imposent. En voici un extrait :

1- un régime alimentaire fortifiant ... Il est bon de faire usage de vins de quinquina ou de gentiane pris à jeun avant les repas. Les indigents se procureront gratuitement ces médicaments à l'hôtel de ville ou au Bureau de Bienfaisance.

2- Le plus souvent, le choléra s'annonce par des vomissements et des diarrhées. - il est indispensable que les indispositions même légères soient immédiatement soignées.

On ne saurait mettre trop d'empressement à appeler un médecin dès le début.

3- Les excès en tout genre, mais surtout l'abus des liqueurs alcooliques ... sont des causes très actives du développement du choléra.

4-On doit maintenir les habitations dans un état scrupuleux de propreté et de sécheresse ... Les matières vomies ou excrétées par les malades seront toujours désinfectées par le chlore ou le sulfate de fer avant d'être répandues dans les fosses et lieux d'aisance ou ce qui serait mieux, enfouies sous terre ... ».

Le Lannionnais du 29 juin 1867 donne des informations et des conseils sous la plume de U.Piriou. Il s'agit en effet de remonter le moral de la population en lui expliquant qu'on peut vaincre la maladie en respectant quelques précautions. « *La peur est en effet la plus terrible pourvoyeuse de la mort en temps d'épidémie* ».

Il ajoute que la population a « *une obligation stricte de se conformer aux mesures d'hygiène les plus rigoureuses* ».

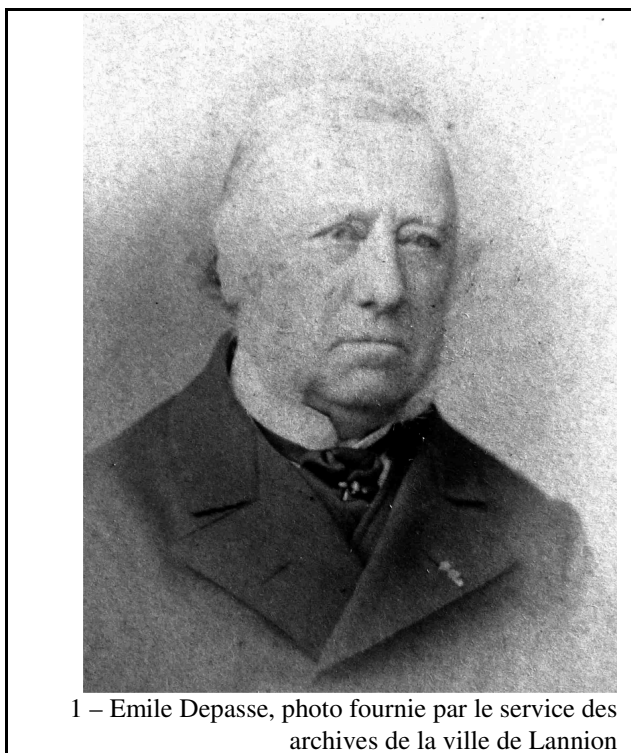
Les médecins de Lannion se trouvant totalement dépassés par les événements il a été fait appel à deux médecins de la marine impériale, Paul Gilet et Hyacinthe Le Barzic (né à Lannion). M Turquet fils n'a, quant à lui, pas obtenu l'autorisation de venir.

U. Piriou poursuit en saluant les mérites de M. de Kergariou, recteur de Loguivy-lès-Lannion et M. Kerleau, recteur de Tonquédec. Il indique que M. Demanche, Préfet des Côtes-du-Nord, était à Lannion le vendredi et le samedi précédent. Il conclut par une formule lyrique :

« *On aime à espérer que cette visite de M le Préfet ne restera pas stérile pour les classes malheureuses où l'épidémie, en y choisissant de préférence ses victimes, a fait tant de veuves et d'orphelins* ».

Etat sanitaire de la ville de Lannion :

Lannion en 1867 dispose de quelques fontaines publiques mais très peu de trottoirs et bien entendu pas de canalisations d'égout. Les eaux usées sont déversées dans les rues souvent mal pavées et rejoignent naturellement le Léguer par l'effet de la gravité. Toutes les maisons ne disposent pas encore de fosse d'aisance et on peut imaginer que les déjections rejoignent les eaux usées dans les rues.



1 – Emile Depasse, photo fournie par le service des archives de la ville de Lannion

« Le maire de Lannion écrit à ce sujet au maire de Guingamp (Ref 270, 28 juillet 1868)

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 25 du mois courant relativement à la propreté de la ville. Je m'empresse de vous transmettre l'arrêté que j'ai pris à cet effet.

D'après les termes de cet arrêté, les propriétaires des maisons sont tenus d'établir des fosses d'aisance dans celles qui n'en sont pas pourvues.

Il existe en cette ville un service spécial de propreté qui est mis en adjudication pour trois ans et qui accorde à l'adjudicataire la propriété des boues et immondices moyennant le plus haut prix affecté (soit 100 francs l'an pour la dernière adjudication). »

Le maire écrit régulièrement au commissaire de police dans des termes très durs pour lui rappeler qu'il doit surveiller l'état sanitaire des voies publiques. Voici ce qu'il écrit le 20 février 1867 (Ref 5) :

« *M. le commissaire de police-Lannion*

J'ai eu l'occasion à maintes reprises de vous adresser des observations sur le service de la police. Elles sont demeurées sans résultat et la plupart des dispositions du règlement demeurent inobservées.

C'est ainsi que l'on voit des meulons de fumier dans la plupart des faubourgs de la ville. Des

volailles circulent journellement dans les rues et la mendicité augmente tous les jours.

Il m'est impossible de tolérer un pareil état de choses et je l'attribue à la faiblesse avec laquelle le service est dirigé. Je vous l'ai dit, monsieur le commissaire, et je vous le répète : il ne faut pas que la police soit tracassière, qu'elle soit une gêne pour les citoyens ; mais elle doit exercer une surveillance continue, être vigilante et prévenir la contravention plutôt que la réprimer ... »

Les équarisseurs de Lannion enfouissent – mal – des cadavres d'animaux aux limites de Loguivy-lès-Lannion et parfois des pattes ou des têtes dépassent. Le maire de Loguivy-lès-Lannion s'en est plaint et le maire de Lannion doit s'excuser le 23 mai 1867 (Ref 130) :

« M le Maire de la commune de Loguivy-Lannion

J'ai l'honneur de vous informer que avant même que votre lettre du 14 de ce mois ne nous fut parvenue, j'avais donné à M le commissaire de police des ordres sérieux, pour réprimer et faire réprimer les abus et les contraventions commises au terrain de la Haute Rive par les équarisseurs et les tanneurs de la ville.

J'ai prescrit à ce fonctionnaire la plus active surveillance et je ne doute pas que les abus seront exactement suivis. »

Le temps qu'il fait en Bretagne en 1867 :

Si on devait qualifier le temps qu'il fait en Bretagne en 1867, on dirait avec nos mots du XXI^e siècle qu'il est complètement pourri. Un temps, donc, tout à fait favorable au développement des épidémies. Le Lannionnais nous en fournit plusieurs témoignages, évoquant une neige abondante le jeudi 23 mai sur plusieurs points du département, une très forte pluie le 15 août qui a empêché la sortie de la procession et un mois d'octobre qui n'a jamais été aussi froid depuis l'année 1789.

Progression de la vague cholérique de 1867 :

L'épidémie de 1866 avait pu être jugulée avec les moyens disponibles localement et la presse en avait très peu parlé pour ne pas affoler la population. Ce n'était en quelque sorte qu'une épidémie ordinaire qui fit quand même 71 morts dans la ville de Lannion. Elle fait encore de nouveaux malades au début de 1867.

Le maire de Pommerit-Jaudy écrit le 20 janvier 1867 au sous-Préfet de Lannion « ... depuis mon dernier rapport, nous n'avons eu que 4 décès dont 3 personnes qui avaient été guéries ... et sont retombées malades par suite d'imprudences ».

Mais les autorités se veulent rassurantes et Le Lannionnais écrit dans son édition du 9 février 1867 :

« Nous pouvons annoncer aujourd'hui, avec une confiance qui, nous l'espérons ne sera pas démentie, que le choléra, qui a dernièrement sévi avec tant de rigueur dans une partie de l'arrondissement de Lannion, tend à disparaître des localités si malheureusement éprouvées. »

La maladie continue cependant à se manifester épisodiquement dans la région et le responsable de l'asile des femmes aliénées à Saint-Brieuc écrit au Préfet le 4 mars 1867 « ... que le choléra vient de se déclarer à nouveau dans l'asile des aliénées ». Il écrit à nouveau le 13 mars pour lui dire que l'épidémie continue.

La vague cholérique de 1866 est à peine terminée aux dires de la presse, que celle de 1867 démarre avec beaucoup plus de force, de soudaineté et donc aussi de victimes. La population atteinte est terrorisée par ce fléau qui apporte la mort parfois dans les 24 heures à ceux qui ne reçoivent aucun soin médical.

On sait grâce aux informations recueillies par la préfecture que l'épidémie s'est propagée de la façon suivante en 1867 :

Le Légué (fin avril), Lézardrieux (12 mai), Lannion (18 mai), Brélévenez (20 mai), Servel (23 mai), Ploubezre (2 juin), Caouennec, Buhulien et Loguivy (8 juin), Perros-Guirec (11 juin), Pleumeur-Bodou (19 juin), Ploulec'h (22 juin), Trébeurden (8 juillet), Rospez (16 août) et Trégastel (24 août).

Les Anglais sont-ils coupables ?

L'hypothèse, mais ce n'est qu'une hypothèse, selon laquelle des résidus de choléra auraient alimenté l'hospice de Saint-Brieuc en février 1867 en provenance de la caserne et que ce foyer se serait maintenu jusqu'en mars, certifié par des témoignages puis resté latent jusqu'en avril n'est pas du tout envisagée par les autorités de l'époque. Le scénario d'un bateau anglais apportant du charbon contaminé leur semble beaucoup plus séduisant.

La préfecture des Côtes-du-Nord situe le fait déclencheur de la vague cholérique de 1866, le 4 mai 1866 au Légué. Le commissaire de police à Saint-Brieuc lui écrit ce même jour dans les termes suivants :

« Louis Bourel a été inhumé ce matin à 10 h ... il avait travaillé par un temps pluvieux et froid au déchargement d'un navire anglais chargé de charbon de terre, au Légué, le Saint Georges, venant de Newcastle, arrivé le jour précédent. Je suis revenu par le Légué afin de connaître l'état sanitaire de l'équipage de ce navire ; suivant les renseignements que j'ai pris à bord de ce navire et près de la douane, tout l'équipage jouit d'une parfaite santé. »

Le maire de Lannion mais aussi conseiller général (Emile Depasse) écrit le 1er mai 1867 au Ministre des Affaires étrangères dans une lettre non référencée retrouvée dans les archives du Préfet :

« Vers la fin du mois d'avril 1866, le bâtiment anglais le St Georges, venant de Newcastle, a abordé au Légué, Saint Brieuc avec un chargement de charbon de terre. Un habitant du Légué, employé au déchargement de ce bâtiment, a été immédiatement atteint du choléra et est devenu victime.

C'est le premier cas cholérique qui ait été constaté sur le littoral des Côtes du Nord.

Recherchant la cause de l'invasion de cette maladie dans mon département, je vous prie de bien vouloir vous informer près du consul français à Newcastle si au mois d'avril 1866 l'épidémie régnait dans cette dernière ville, et me faire ensuite connaître le résultat des informations recueillies ».

Le Ministère des Affaires étrangères répond au Préfet le 21 mai 1867 qu' *« ... il résulte des informations qui viennent de m'être adressées par le Consul de France à Newcastle qu'aucun cas de choléra n'a été constaté au mois d'avril de l'année dernière et que la maladie n'y a pas fait son apparition avant la fin du mois de juin ».*

Ainsi donc cette réponse ouvre la porte à une possibilité pour la ville de Newcastle d'avoir été contaminée par un bateau venant de France.

Développement de la maladie autour de Lannion :

Le maire est à Soissons quand l'épidémie se manifeste à Lannion le 18 mai 1867. Ses deux adjoints, MM Du Cleuziou et Le Taillandier prennent alors les choses en main aiguillonnés par le sous-Préfet. Celui-ci fait part de la situation au Préfet par lettre du **18 mai** 1867.

« Il est survenu plusieurs cas nouveaux de choléra depuis hier et deux ou trois décès, dans la ville de Lannion. La maladie du reste ne s'est pas étendue au-delà des limites du faubourg de Kervenno qui en est le siège ... la municipalité se charge du traitement des indigents et des frais de médicaments. Leur approvisionnement en linges, couvertures, etc est fait au Bureau de Bienfaisance. On y organise des distributions de soupe, de pain et de bois de chauffage.

... Enfin le comité a recommandé à l'autorité municipale diverses mesures d'assainissement et d'hygiène publique qui ne seront pas négligées. »

Le **29 mai**, le maire, revenu à Lannion et croyant l'épidémie jugulée, refuse le soutien d'un médecin de Nantes. Il écrit au sous-Préfet (Ref 136):

« Hier, après la séance du Conseil Municipal, j'ai réuni les médecins qui font partie de ce Conseil et je leur ai communiqué la bienveillante proposition contenue dans la dépêche de M. le Préfet en date du 25

de ce mois, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

Suivant les apparences et aux dires de ces messieurs, l'épidémie aurait une tendance à décroître. Depuis quelques jours en effet, le nombre des victimes diminue sensiblement et la plupart des malades atteints du fléau sont convalescents ou hors de danger ».

Le sous-Préfet a pourtant une vision différente des choses puisqu'il écrit au Préfet, deux jours auparavant, le **27 mai** que la situation s'est aggravée et qu'il préconise d'élargir le champ des interventions à un périmètre plus large que celui de la ville de Lannion. Il écrit donc :

« L'amélioration que j'ai eu l'honneur de vous signaler ne s'est malheureusement pas continuée. Les trois derniers jours de la semaine ont été très mauvais.

Une circonstance particulière que je vais dire complique sous certains rapports l'organisation du service et rend mal aisée l'exactitude absolue des renseignements.

La ville de Lannion n'a pas de banlieue; son territoire finit au mur des octrois et c'est précisément dans le rayon dont l'enceignent les communes de Rospez, Buhulien, Ploubezre, Servel et surtout Brélévenez que l'épidémie cause le plus de ravages. Ce n'est pas que cela constitue des foyers distincts car les dernières maisons de ces diverses localisations sont les premières du faubourg de la ville et se relie avec son centre par une chaîne non interrompue. Mais il a fallu respecter les divisions territoriales administratives et cela n'a pas été sans quelques regrettables embarras ; ainsi les secours organisés à Lannion au Bureau de Bienfaisance sont exclusivement réservés aux malades compris dans les limites de la commune et il a pu un moment en résulter entre les soins qu'ils recevaient et ceux accordés à leurs plus proches voisins, une distinction intolérable ...

Je me suis en conséquence promis, monsieur le Préfet de me concerter avec les Maires des communes ci-dessus nommées pour faire cesser cet état de choses et inaugurer pour la promptitude des secours et leur organisation complète des moyens analogues à ceux que la ville de Lannion avait arrêtés pour ses malades.

Il sera (pourvu?) aux dépenses par voie de souscriptions volontaires et d'allocations aux budgets. Les médecins se rendent indifféremment auprès de tous les malades et sont autorisés à délivrer aux indigents d'entre eux des (fournitures?) gratuites de médicaments chez les pharmaciens ; enfin l'hospice de Lannion a consenti à admettre tous les cholériques sans distinction d'origine, etc.

Pendant les premiers jours, il m'a été possible de m'assurer moi-même de l'exécution de ces mesures à l'égard de tous les malades que je crois avoir tous visités. Aujourd'hui l'expression plus étendue du mal ne permet pas de le faire d'une manière complète bien que je consacre chaque jour plusieurs heures à ces tournées. Et d'un autre côté, la multiplicité des administrations auxquelles je dois m'adresser m'empêche de vous donner des chiffres statistiques d'une rigoureuse exactitude : je pense qu'on peut évaluer au moins à 45 décès le nombre total des victimes depuis le commencement de l'épidémie. La section de Brélévenez touchant à la ville a été de beaucoup la plus éprouvée ».

Le maire de Lannion écrit au Préfet Maritime de Brest le **7 juin** 1867 (Ref 166) :

« Monsieur le Préfet des Côtes-du-Nord vous a prié sur la demande de M le Sous-Préfet, d'envoyer à Lannion quelques médecins de la Marine afin de venir en aide à ceux de la localité, qui succombent sous le poids des fatigues que leur impose le fléau qui, depuis plus d'un mois, décime la ville de Lannion et la plupart des communes de cet arrondissement.

Monsieur Gillet, médecin attaché au port de Brest, nous est arrivé hier et s'est mis aussitôt à ma disposition.

Quelque soit son zèle, il ne pourra pas suffire aux exigences de la situation. L'épidémie continue avec la même intensité et tous mes médecins sont à bout de forces.

MM Turquet et Le Barzic, tous deux de Lannion, nous offrent aussi leurs services ».

Le jeune Turquet, médecin de marine, fils de Théodore Turquet, docteur en médecine et conseiller municipal, n'est pas autorisé à venir à Lannion soigner les cholériques mais Hyacinthe Le Barzic vient très vite rejoindre Paul Gillet.

Le **7 juin**, le sous-Préfet écrit au Préfet qu'il s'est produit 200 à 230 décès cholériques dans l'agglomération de Lannion (7000 habitants) depuis le 15 mai et que le nombre de malades est impossible à

évaluer.

Le 15 **juin**, le sous-Préfet écrit au Préfet une lettre où il ne cache pas son découragement :

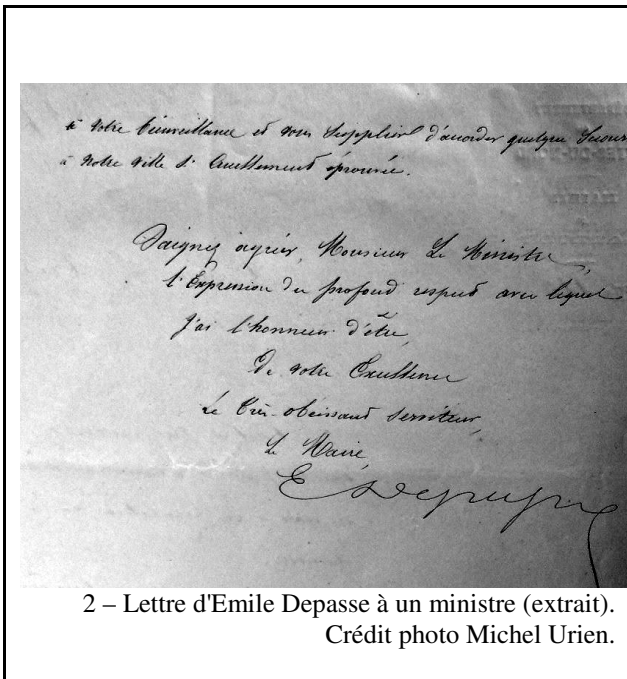
« La journée d'hier a été très mauvaise à Lannion, il s'y est produit dans la matinée d'aujourd'hui déjà 2 décès cholériques. La situation des localités limitrophes est toujours la même. Enfin, je suis informé d'un retour de la maladie à Minihy dans des proportions fort inquiétantes.

A Pleubian, à Ploumilliau, à Tonquédec, quelques cas ont été observés.

Il est impossible de faire plus et mieux qu'on le fait dans le pays mais il est également difficile d'être dans une situation plus dépourvue pour faire face à une si grande calamité ».

La rubrique « Etat civil » du Lannionnais cite pour la seule semaine du 15 au 22 juin, 2 naissances, 2 mariages et 33 décès.

Le 8 **juillet**, le Préfet écrit au ministre de l'Intérieur :



2 – Lettre d'Emile Depasse à un ministre (extrait).
Crédit photo Michel Urien.

« La situation sanitaire de mon département est un peu modifiée.

Au 1er juin, six communes dont cinq appartenant à l'arrondissement de Lannion étaient atteintes de l'épidémie cholérique. A partir du 10, l'arrondissement de Lannion a seul été visité par ce fléau. Le nombre des malades a été pendant le mois, de 534 et celui des décès de 294.

Bien que seize communes soient aujourd'hui atteintes, les cas sont généralement moins foudroyants et une diminution assez sensible dans les décès m'est signalée du moins sur quelques points .

L'un des docteurs médecins de Lannion a succombé, victime de son dévouement. Deux chirurgiens de la Marine Impériale ont été envoyés, sur leur propre demande et sur celle de l'administration, au centre de l'épidémie.

J'ai tenu à aller moi-même de nouveau porter mes soins et mes conseils aux malades, mes encouragements aux personnes dont le zèle infatigable m'était signalé ».

Le sous-Préfet écrit au Préfet le 9 **juillet** pour décrire l'effroi des populations et indiquer qu'à son avis, le secours des deux médecins de marine est toujours aussi indispensable.

« L'état sanitaire s'améliore à Servel comme partout. C'est du moins l'impression qui m'est restée d'une tournée complète que je viens de faire dans cette localité où il était important de stimuler encore le zèle de l'autorité et de relever le moral de la population. Effroi trop malheureusement légitime puisque sur un seul point de la commune, au moulin de Trohillo, onze personnes venaient de périr.

J'ai fait cette excursion hier et ce matin, le conseil d'hygiène s'est réuni. Je voulais notamment son opinion sur l'opportunité de prolonger encore la mission des deux médecins de la Marine venus à notre secours.

En présence des cas foudroyants qui frappent ça et là, presque chaque jour, malgré la décroissance du mal, et qui font de terribles retours du fléau dont, entre autres, notre regretté capitaine du port vient d'être victime, le comité a pensé que le concours de MM Gillet et Le Barzic est toujours indispensable. Ils sont prêts à le continuer, et, en ce qui me concerne, ces messieurs, en m'accompagnant dans mes visites aux communes me rendent un service dont je pourrais plus difficilement (en réclamer?) auprès de leurs

confrères absorbés davantage par leurs clientèles particulières ».

Le registre des décès de l'état civil manque de pages pour inscrire tout le monde. Le **12 juillet** 1867, le maire écrit à un imprimeur de Saint Briec (Ref 187) :

« Je vous prie de vouloir bien me faire parvenir le plus immédiatement possible la quantité de cinquante feuilles de (...) imprimés destinées à compléter les registres couvrant les décès de la commune de Lannion. Ci-joint un mandat sur la poste de soixante francs pour solde de cette fourniture ».

Le **13 septembre** le Préfet écrit au Ministre de l'Intérieur :

« L'épidémie cholérique continue à sévir dans l'arrondissement de Lannion, avec des alternatives d'augmentation et de diminution. Lorsque, sur quelques points, elle semble être sur son déclin, elle s'annonce dans d'autres localités par des coups inattendus et foudroyants.

Du 7 juillet au 7 septembre, le nombre de malades a été de 642 et celui des décès de 264.

Depuis le 1er novembre 1866, 41 communes de cet arrondissement ont été visitées par le fléau qui y a fait plus de 940 victimes. Trois communes en sont seulement atteintes aujourd'hui.

La situation sanitaire s'étant sensiblement améliorée dans la première quinzaine de juillet, je crus devoir, à la date du 20, mettre fin à la mission que deux chirurgiens de marine avaient reçue de donner leurs soins aux cholériques de Lannion et des communes environnantes.

Le personnel médical a dû, depuis le départ de ces deux chirurgiens, pourvoir à toutes les éventualités, et son zèle n'a pas un instant fait défaut ».

Le bilan humain de l'épidémie :

L'épidémie de choléra a été meurtrière dans plusieurs régions de la France mais en particulier en Bretagne ; en Bretagne donc mais particulièrement dans les Côtes-du-Nord et dans ce département surtout dans l'arrondissement de Lannion où 24 communes sur 65 ont été atteintes.

Le nombre de morts par le choléra recensés dans l'arrondissement de Lannion était de 1073 (384 en 1866 et 689 en 1887), dont 355 à Lannion (71 en 1866 et 284 en 1867), soit pour Lannion 5,16% de la population décédée en quelques mois.

	Population de 1866	Décès cholériques de 1866	Décès cholériques de 1867	Total des décès dus à l'épidémie
Lannion, périmètre 1867	6882	71	284	355
Lannion, périmètre 2015	11966	119	454	573

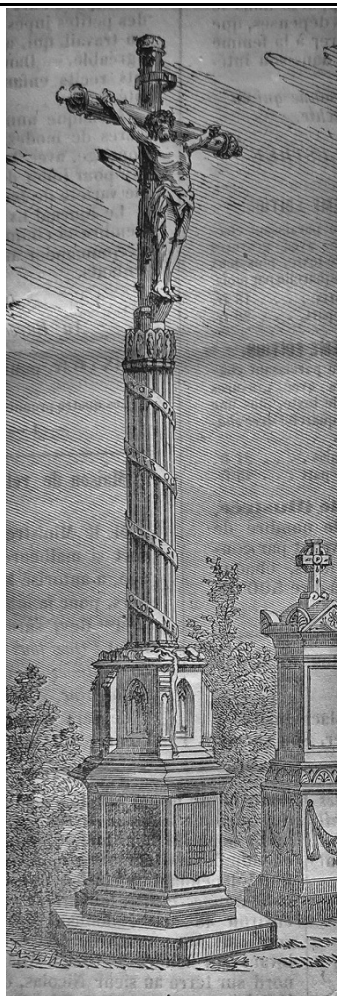
Des appels à l'aide :

Emile Depasse a très vite compris que les finances de la ville ne suffiront pas à payer les dépenses induites par l'épidémie.

Nous sommes dans une époque sans système national d'assurance et toutes les aides aux indigents sont financées localement par un Bureau de Bienfaisance et donc en grande partie par la mairie. Il est fier d'écrire au ministre de l'instruction, le 26 juin que la mise en place des salles d'asile et d'un ouvroir ont contribué à l'éradication de la mendicité, rappelant qu'il y avait 1200 malheureux, tous mendiants, à Lannion quand il est devenu maire en 1839. Ses craintes ne sont pas vaines car de nombreux mendiants reviendront dans les rues en septembre 1867, après le passage de l'épidémie et le sous-Préfet lui écrira pour l'alerter sur le développement de l'ivrognerie dans la ville (juin 1868).

Donc, le maire écrit à tous ceux qui sont susceptibles de l'aider. A l'Impératrice d'abord, le 8 juillet 1867 (Ref 179) :

« Notre ville est décimée ... La population malheureuse supporte avec résignation les pertes qu'elle éprouve ; la classe aisée lui prodigue ses soins et ne s'arrête devant aucun sacrifice. Mais Madame nous sommes à bout de ressources et chaque jour augmente le nombre de nos orphelins ».



3 – Calvaire d'Yves Hernot primé à l'exposition universelle de 1867. Détail d'une gravure publiée dans Le Lannionnais.

Au Ministre du Commerce et de l'Intérieur le 8 juillet (Ref 180) :

« *Le choléra s'est déclaré à Lannion, Côtes-du-Nord, dans la première quinzaine du mois dernier. Aucune ville eu égard de sa population n'a été plus cruellement éprouvée. Sur une population de 6000 âmes, plus de cinq cents personnes ont été atteintes, deux cents ont succombé. Personne ici, Monsieur le Ministre, n'a failli à ses devoirs. Une souscription de plus de 6000 f a été prélevée dans la classe aisée et la charité privée s'est imposée de plus grands sacrifices. Il y a quelques jours nous espérions être délivrés du fléau, mais la mortalité continue et nos ressources deviennent insuffisantes. Nous tenons donc, Monsieur le Ministre faire appel à votre bienveillance et vous supplions d'accorder quelques soins à notre ville si cruellement éprouvée* ».

Au Ministre de l'Intérieur, une lettre pathétique le 30 décembre (Ref 381)

« *...il nous reste à solder des mémoires de pharmaciens s'élevant à plus de trois mille francs et toutes nos ressources budgétaires sont épuisées. D'un autre côté, le travail manque et nos populations se trouvent dans la pénurie la plus extrême. Je vous supplie donc, monsieur le Ministre, ...* ».

Des embrouilles pour des médailles :

Vient le temps de la reconnaissance. Emile Depasse tient beaucoup à faire connaître les mérites des Lannionnais et aussi à réparer les injustices.

La supérieure des Dames du Saint-Esprit et sa communauté sont bouleversées par les reproches qu'elles ont reçus de leur évêque sur la foi de personnes malveillantes. Emile Depasse écrit à l'évêque le **17 août** pour l'assurer que « *ces Dames, la Supérieure en particulier ont fait preuve de l'abnégation la plus grande* » dans la lutte contre l'épidémie. Il lui demande enfin de « *prononcer quelques paroles de consolation aux Saintes Filles qui sont profondément affligées d'avoir encouru sa disgrâce* ». (Ref 211)

Emile Depasse va ainsi jouer les redresseurs de torts en écrivant au Préfet et aux ministres pour proposer, contester, revendiquer, sans se soucier des effets produits.

Il écrit le **8 juillet** 1867 au Préfet de Saint Briec (Ref 185) pour solliciter la décoration de la Légion d'honneur pour le Sous-Préfet, M. E. Bréhier et pour le corps médical, avec en première ligne leur doyen en cette ville, monsieur le docteur Turquet, pour son adjoint, M. Savidan et pour les Dames de la Miséricorde de Jésus dont la charité a été au-dessus de tout éloge. Pour M le docteur Toussaint, médecin des épidémies, ainsi que pour le docteur Le Guern, messieurs Tassel, Savidan, Gillet et Le Barzic, MM Du Cleuziou et Le Taillandier, adjoints et M. le commandant de la gendarmerie, M. Loubatière.

Mais le sous-Préfet de Lannion étant le seul à recevoir la légion d'honneur, Emile Depasse veut réparer cette injustice vis-à-vis du docteur Turquet. Il écrit le **9 novembre 1867** à M. le Ministre de l'Intérieur (Ref 344). « *Je prends donc la liberté d'insister auprès de votre Excellence pour qu'elle examine de nouveau les titres de monsieur le docteur Turquet* ».

N'ayant pas obtenu satisfaction, il écrit le **20 avril 1868** (Ref 180) à M de Boureuille, Conseiller d'Etat, Secrétaire Général du Ministère de l'agriculture et du commerce- Paris :

« *Une erreur a donc été commise dans les bureaux et comme il est important qu'elle soit redressée, je viens vous prier, monsieur le Secrétaire Général, de vouloir bien ordonner qu'on fasse des recherches pour retrouver le dossier spécial relatif à monsieur le docteur Turquet* ».

Le 10 mai 1868, Emile Depasse fait part de son mécontentement au sous-Préfet car celui-ci a averti directement les bénéficiaires des médailles en privant ainsi le maire du plaisir de le faire lui-même. (la transcription de cette lettre m'a aimablement été communiquée par Jean-Pierre Yven, archiviste en poste à la mairie de Lannion).

Toujours au sujet des médailles, plusieurs personnes proposées par le maire semblent avoir été oubliées. Il écrit à nouveau au Préfet le **1er juillet 1868** (Ref 243) pour proposer de nouveaux noms et réparer des injustices :

« *Monsieur le curé de Lannion est un vieillard de 70 ans, il n'a reculé devant aucun danger, devant aucune fatigue et on le trouvait au lit de tous les malades... La supérieure des dames de la Providence a suivi cet exemple ; elle n'a même pas reçu une mention honorable ... mon secrétaire, monsieur Laouenan a été chargé de tous les détails du service et c'est à lui en grande partie que l'on doit l'ordre qui a régné dans la distribution des secours.* »

Et cerise sur le gâteau, le cas du docteur Toussaint, médecin des épidémies. Il n'a reçu qu'une médaille d'argent, il a été froissé, et « *cédant à un mouvement d'impatience, jusqu'à un certain point, justifié, il a renvoyé sa médaille. Suivant moi, il serait désirable qu'on lui envoyât une médaille d'or* ».

Conséquences financières de l'épidémie :

Dans sa séance extraordinaire du **10 juin 1867**, le conseil municipal de Lannion décide d'ouvrir une souscription pour procurer immédiatement du bien matériel et moral aux familles nécessiteuses, victimes du choléra. A la suite du maire, tous les conseillers municipaux apportent 100 francs à la souscription, sauf Edouard Le Bozec, Lefeyer (avocat), Scolan (commerçant), Hernot (sculpteur) et Blanchard (commerçant) qui n'apportent que 50 francs. Pour mémoire, un abonnement d'un an au Lannionnais coûte 5 francs en 1867 et les journaliers ne reçoivent souvent pas plus d'un franc par jour travaillé.

Le **17 septembre 1867**, les membres du Conseil municipal et les personnes les plus imposées de la commune sont convoqués à l'hôtel de ville par lettres individuelles et réunis en un seul corps en vertu des articles 42 de la loi du 18 juillet 1837 et 15 de la loi du 5 mai 1855.

Sont invités comme les plus imposés au rôle :

Camille Ducasse, Hyacinthe Tanqueray, Henri Perrin, Gilles Briand, François Léon, Pierre Lenormand, Arnaud De Miniac, François-Marie Piriou, Guillaume Piriou, Cornélius Hüs, Laurent Gstalder, Alexis Tréal, Adolphe Chareton, Alfred Darnal, Yves Allain, Guillaume Lalès, Marin Derrien, Olivier Connan.

Le quorum n'étant pas atteint, les mêmes sont invités à nouveau le 27 septembre.

« *... si quelques unes des dettes de la ville ne sont pas immédiatement exigibles, il en est d'autres qu'on doit acquitter sans retard, notamment celles contractées à l'occasion de l'épidémie cholérique et le solde des travaux de l'hôtel de ville qui s'élèvent à un maximum de 20000 francs* ». La caisse d'amortissement et des dépôts et consignations prête sur 15 ans avec un l'intérêt de 4 ½ %.

Au moment de rédiger le dossier de demande de prêt, début 1868, le sous-Préfet s'étonne que la ville veuille emprunter 20000 francs alors qu'elle est en excédent de recettes de 8752 francs. Le maire doit s'expliquer en commençant par rappeler que les factures de pharmaciens non payées s'élèvent à 3000 f.

Conclusion :

On peut vraiment dire que l'année 1867 a été calamiteuse pour Lannion, d'abord par des pertes humaines (355 personnes en 1866 et 1867, dont 45 électeurs) qui ont éliminé plus de 5% de la population, ensuite par l'obligation d'emprunter sur 15 ans, sans savoir qu'il faudra à nouveau emprunter trois ans plus tard pour financer la guerre de 1870, enfin par le découragement qui a mené de nombreux habitants à l'alcoolisme et par suite à la mendicité.

Le manque de moyens financiers de la ville signifie la diminution des chantiers municipaux qui apportent du travail l'hiver aux journaliers et le démarrage d'un cercle vicieux où le chômage crée des indigents et s'accompagne de dépenses supplémentaires comblées par le Bureau de Bienfaisance ainsi qu'une baisse des recettes communales.

En cette fin de 1867, l'accroissement démographique ne peut plus être un moteur du développement économique et des handicaps persistent, comme l'absence d'un chemin de halage jusqu'à la mer et l'éloignement de la gare de Plouaret.

Bibliographie et sources documentaires

Registres des décès, archives de Lannion, 1867.

Comptes rendus des réunions des conseils municipaux, archives de Lannion, 1867 et 1868.

Courrier départ du maire de Lannion, archives de Lannion, 1867 et 1868.

Collection du journal Le Lannionnais, archives de Lannion, 1867 et 1868.

Côtes 5M15 et 5M18 des archives départementales à Saint-Brieuc.

JEAN-PIERRE YVEN : Transcription d'une lettre du maire au sous-préfet, 10 mai 1868.

JEAN GUENEL : « Service de santé, morbidité, et mortalité dans le régiment des zouaves pontificaux en Italie (1861-1870). Histoire des sciences médicales- Tome XXIX- n°3 -1995, page 261 ».

Rapport de l'administration de la Ville de Paris au Ministre de l'Intérieur « Précautions hygiéniques à prendre dans les hôpitaux et les hospices pendant les épidémies et en particulier pendant les épidémies cholériques », 1866.

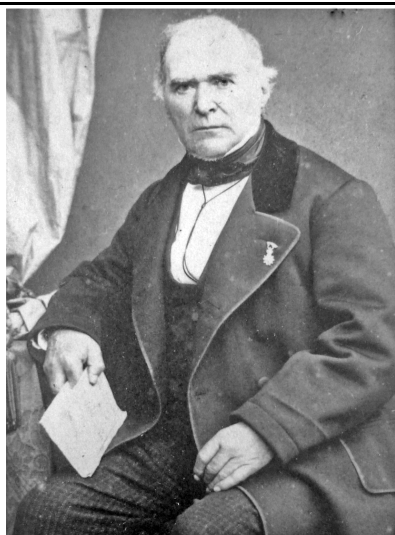
MICHEL URIEN : « Lannion vers 1860 » Bulletin ARSSAT, 2014.

Les personnages de la saga :

Emile Depasse, maire de Lannion a 63 ans en 1867. Il était déjà maire en 1839 (époque de Louis Philippe) puis a été élu à l'Assemblée Constituante en 1848 et à la Chambre des députés de 1849 à 1852. Il est redevenu maire de Lannion en 1855. Il est aussi conseiller général et deviendra président du Conseil général en 1870.

Louis Raison du Cleuziou, adjoint au maire, a 53 ans en 1867. Il est notaire et démissionne à la fin de l'épidémie de sa position d'adjoint au profit de Charles Huon de Penanster qui est aussi conseiller général et deviendra maire de Lannion en 1888.

Emile Le Taillandier, adjoint au maire, a 48 ans et est notaire. Il habite rue du Port qui s'appelle maintenant rue Emile Le Taillandier mais que tout le monde continue à appeler rue du Port. Il fera fonction de maire en 1870, 1871 et 1876 avant de devenir maire en 1876.



4 – Docteur Gabriel Toussaint

Gabriel Toussaint, docteur en médecine, conseiller municipal et trésorier du Bureau de Bienfaisance. Il est ancien médecin de la marine impériale et médecin des épidémies. Au moment des récompenses, après l'épidémie de 1867, ses collègues ont reçu une médaille d'or alors que lui, n'a reçu qu'une médaille d'argent qu'il a renvoyée dans un mouvement d'humeur.

Yves Hernot, 47 ans, sculpteur et conseiller municipal. Il a reçu une médaille à l'exposition universelle qui s'est tenue à Paris en 1867 pour la réalisation d'un calvaire qui est actuellement devant l'église Saint Jean du Baly à Lannion. De 1843 à 1867, il a réalisé 150 calvaires et 3000 monuments funéraires. Il habite rue de Tréguier et emploie 60 personnes dont quelques femmes, des vieillards et des aveugles. Son fils étudie à l'école des Beaux Arts à Paris et pourra prendre sa suite.

Médailles décernées à l'occasion de l'épidémie cholérique de 1865, 1866, 1867. Rapport à Sa Majesté l'Empereur

De Kergariou	desservant	Loguivy les Lannion	s'est dévoué pour soigner les malades et a failli être victime de son zèle; a largement contribué par son épargne à soulager les malheureux. Médaille de bronze.
Salaun	maire	Brélévenez	ont procédé avec un intelligent dévouement et au prix de sacrifices personnels, à l'établissement des secours municipaux; ont visité personnellement les malades et distribué des médicaments. Médaille d'argent.
Raison du Cleuziou	adjoint au maire	Lannion	
Le Taillandier	adjoint au maire	Lannion	
Paul Gillet	médecin de la marine impériale	Lannion	par leur zèle infatigable et désintéressé et par le succès de leurs traitements, ces deux médecins ont rendu de grands services et ont acquis une légitimité populaire. Médaille d'argent.
Le Barzic	médecin de la marine impériale		
Dr Turquet	chef de service à l'hôpital	Lannion	a été jour et nuit aux prises avec l'épidémie. Son service, admirablement organisé a toujours été au niveau des exigences; il a traité en outre en ville un nombre considérable d'indigents avec un dévouement méritoire. Médaille d'or.
Dr Savidan	chirurgien de l'hôpital	Lannion	s'est particulièrement consacré à combattre le fléau et n'a pas visité moins de 500 cholériques auxquels il a donné des soins éclairés. Médaille d'or.
Dr Toussaint	médecin des épidémies	Lannion	a rendu d'importants services comme médecin des épidémies et comme vice-président du comité d'hygiène. Médaille d'argent.
Dr Tassel	médecin	Lannion	quoique âgé et infirme, a soigné les malades avec la plus grande abnégation. Médaille d'argent.
Dr Le Guern	médecin	Lannion	a visité gratuitement un nombre considérable d'indigents. Médaille d'argent.
D ^{lle} Prigent	en religion soeur Sainte-Marie	Lannion	a donné ainsi que les sœurs Augustines les soins les plus dévoués aux malades de l'hospice. Médaille de bronze.
François Noël	maréchal des logis de gendarmerie	Lannion, Ploubezre, etc.	a fait preuve de beaucoup de dévouement en prenant les mesures hygiéniques destinées à l'assainissement des maisons infectées, en soignant les malades et en leur donnant les secours que nécessitait leur état. Médaille de bronze.